

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 - DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que la commune de La Frette-sur-Seine est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement local au titre de l'année 2024,
Considérant que le projet est éligible au titre de la thématique « la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ».
Considérant que les montants inscrits dans la décision n° 2024/09 sont erronés,

DECIDE

D'ANNULER la décision du Maire n° 2024/09 du 22 février 2024 sollicitant une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2024.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 27 février 2024.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20240227-d-2024-11-AU
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024